

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 7 avril à 20h00 à huis clos par vidéoconférence, à laquelle étaient présents MM. Gaétan Boulerice, Daniel Racette, Marc Gaudreau, Alain Dumouchel et Alain Poissant.

Mme Annie Lussier était absente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Moment de recueillement
- 3. Lecture de l'ordre du jour
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
- 6. LÉGISLATION
 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
- 7.2 Suspension complète des intérêts sur les sommes dues des comptes de taxes pour l'année 2020 et les années antérieures
- 7.3 Personnes autorisées à délivrer des constats d'infractions
- 7.4 Autorisation au Directeur général à entamer des discussions avec les propriétaires des terrains vacants sur la rue du Parc
- 7.5 Mandat à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un appel d'offres regroupé pour le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables

8 GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rapport annuel d'activités de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2019 (an 7)

9. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- Autorisation au Directeur général et à la Directrice générale adjointe de suivre une formation
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. VARIA
- 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE



4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-04-047 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2020, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(O)	
#1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE	(N)	
# 2 - Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR – aucune

6. LÉGISLATION

6.1 20-04-048 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2020

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020, tel que rédigé.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNAN	\ \ \	
# 3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE	***************************************	

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

7.1 20-04-049 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement nº 2017-282 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 90 598.59 \$ ET que ce rapport soit classé sous le numéro 2020-04 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)	
#1 – Annie Lussier	Α	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 - Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE			

7.2 <u>20-04-050 Suspension complète des intérêts sur les sommes dues des comptes de taxes pour l'année 2020 et les années antérieures</u>

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif à la taxation de l'année financière 2020 portant le numéro 2020-303 prévoit un délai de grâce ou une exemption d'intérêts de sept (7) jours calendrier pour chaque date de versements ;

CONSIDÉRANT les dates des versements des taxes suivantes : 19 mars, 13 mai, 14 juillet et 16 septembre ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal permet à une municipalité, par résolution, de modifier le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de taxes pour le reste de l'année à courir et ce, autant de fois qu'elle le juge opportun. Une municipalité peut donc faire cette modification pendant une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE la population mondiale vit actuellement une pandémie de COVID-19, que des recommandations du gouvernement du Québec obligent certaines entreprises à fermer leurs portes temporairement, **QUE** plusieurs citoyens de Saint-Édouard peuvent se retrouver sans emploi temporairement **ET QUE** certains pourraient avoir des difficultés financières ;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux municipaux sont fermés au public depuis le 16 mars 2020 alors qu'il restait quatre (4) jours ouvrables pour recevoir au comptoir le paiement du premier versement des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens peuvent faire parvenir leur paiement par chèque ou par paiement électronique, mais que certains préfèrent payer en argent et ne sont donc plus en mesure de le faire dû à la fermeture des bureaux ;



IL EST PROPOSÉ DE SUSPENDRE complètement le calcul des intérêts à partir du 19 mars 2020 sur toutes les sommes dues des comptes de taxes pour l'année 2020 et les années antérieures jusqu'à nouvel ordre du conseil municipal. Un communiqué devra être transmis aux citoyens dès la réouverture des bureaux pour fixer la date de fin de cette suspension.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	Α	# 5 - Daniel Racette	Р	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE	-	

7.3 20-04-051 Personnes autorisées à délivrer des constats d'infractions

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entente avec la cour municipale commune de Saint-Rémi, ce conseil juge opportun de revoir la liste des personnes pouvant être autorisées à donner des constats d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'une loi, d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* prévoit que la municipalité doit donner une autorisation écrite afin de délivrer un constat en matière duquel elle est poursuivante ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le ou les procureurs nommées par la Ville de Saint-Rémi afin d'agir à titre de procureur devant la cour municipale commune de Saint-Rémi, les inspecteurs au service de la municipalité et ceux de toute autre municipalité autorisés par entente ou par règlement à agir sur le territoire de la présente municipalité pour l'application de ses règlements, de même que toutes personnes nommées par résolution ou règlement chargées de l'application de tels règlements pour et au nom de la municipalité de Saint-Édouard, à délivrer des constats d'infraction, pour toute infraction à une loi, un règlement, une résolution ou une ordonnance du conseil en vertu desquelles la municipalité de Saint-Édouard est poursuivante.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	OTE POUR	(0)
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A) \	OTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

7.4 <u>20-04-052 Autorisation au Directeur général à entamer des discussions avec les propriétaires des terrains vacants sur la rue du Parc</u>

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 991 579 et 3 991 590 situés sur la rue du Parc sont toujours vacants ;

CONSIDÉRANT QUE les lots ont été vendus par l'OBNL Société de développement culturel, touristique du territoire de la municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 des obligations de l'acheteur au contrat de vente stipule que ce dernier aura un (1) an pour débuter les travaux après la signature ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL n'a pas exigé que les terrains non construits après le délai prescrit soient remis à l'OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL a été dissout en date du 16 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité dispose de très peu de lots pouvant accueillir de nouvelles résidences ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le Directeur général à entamer des discussions avec les propriétaires des lots 3 991 571 et 3 991 590 situés sur la rue du Parc afin que la Municipalité se porte acquéreur des dits lots.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)	
# 1 – Annie Lussier	Α	# 5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE			√
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			\top
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

7.5 <u>20-04-053 Mandat à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un appel d'offres regroupé pour le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard a reçu une proposition de la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer, en son nom et au nom des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour le contrat de collecte, transport et traitement



des matières recyclables advenant le cas où le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables en cours venait à être résilié;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.3 et suivants du Code municipal :

Sangarian (

- Permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.
- Précise que si le pouvoir de présenter une demande de soumissions est ainsi délégué, l'acceptation d'une soumission par le délégataire lie chaque délégant envers le soumissionnaire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour l'adjucation du pour le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables ;

IL EST PROPOSÉ QUE la Municipalité confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, le mandat de procéder, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé POUR le contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables pour 3 ans, plus deux années optionnelles aux mêmes termes et conditions ;

QUE pour permettre à la MRC des Jardins-de-Napierville de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à la MRC des Jardins-de-Napierville les informations requises ;

QUE la Municipalité confie, à la MRC des Jardins-de-Napierville, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le contractant sera déterminé suite à l'analyse des soumissions par la MRC;

QUE si la MRC des Jardins-de-Napierville adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

ET QUE la résolution soit transmis à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) Vo	TE Pour	(0)	
# 1 – Annie Lussier	A	#5 - Daniel Racette	Р	ABSENT (A) Vo	TE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORI		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

8. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 <u>20-04-054 Rapport annuel d'activités de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2019 (an 7)</u>

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Jardinsde-Napierville est entré en vigueur le 25 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent produire un rapport annuel d'activités tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités a été présenté à la direction générale par le Directeur du service sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ D'APPROUVER le rapport annuel d'activités de mise en œuvre 2019 (an 7) du schéma de couverture de risques incendie ET de transmettre ledit rapport annuel à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P) VOTE POUR	(O)	
#1 – Annie Lussier	Α	#5 – Daniel Racette	0	ABSENT (A) VOTE CONTRE	(N)	
#2 - Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE		
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE		
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

9. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

9.1 <u>20-04-055 Autorisation au Directeur général et à la Directrice générale adjointe de suivre une formation</u>

CONSIDÉRANT QUE le Manuel de l'employé stipule que « La formation continue est un levier pour le développement de l'organisation municipale. L'employeur favorise le développement des compétences par la combinaison de formations internes et externes en concordance avec la description de tâches du poste occupé par l'employé et les besoins organisationnels. » ;



CONSIDÉRANT QUE la formation sur l'accès à l'information est offerte par la MRC des Jardins-de-Napierville et sera animé par Me Paul Adam;

IL EST RECOMMANDÉ D'AUTORISER le Directeur général et la Directrice générale adjointe à suivre la formation sur l'accès à l'information pour un montant total de 200 \$ avant taxes; QUE les frais encourus les repas soient payés sur présentation des pièces justificatives ET QUE la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	Vote Pour	(0)	
#1 – Annie Lussier	Α	#5 - Daniel Racette	Р	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)	
# 2 - Gaétan Boulerice	0	# 6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	11	ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		_	

- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS aucune question
- 11. VARIA
- 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

20-04-056 Levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h27.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	Vote Pour	(O)	
# 1 – Annie Lussier	Α	#5 - Daniel Racette	0	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
# 3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

Ronald Lécuyer

GAETAN BOULERICE

Félix Champagne-Picotte

Directeur général et secrétaire-trésorier

VERONIQUE LUSSIER

DGA et secrétaire-trésorière

adjointe

